

Communiqué:

Nous vous informons qu'un ancien membre du personnel de l'établissement vient d'être condamné par la justice pour des faits graves commis auprès de mineurs alors qu'il exerçait au sein de l'école.

Dès le signalement des premiers faits portés à sa connaissance le 15 mars 2024, la direction a réagi avec la plus grande célérité: information immédiate au président d'association, mise à pied de l'enseignant, signalement aux autorités compétentes (Rectorat) sous 48h, puis signalement à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) dans les jours suivants. La direction de l'établissement a coopéré avec la brigade des mineurs dès l'ouverture de l'enquête. Parallèlement, toutes les mesures nécessaires pour accompagner les élèves et familles concernées ont été mises en œuvre, en favorisant la libération de la parole dans un cadre sécurisé et confidentiel.

Les procédures réglementaires d'embauche avaient été scrupuleusement respectées, notamment en matière de vérification des antécédents judiciaires lors du recrutement. En effet, l'accès à l'enseignement est conditionné par la présentation d'un extrait de casier judiciaire vierge, et toute autorisation d'enseigner est délivrée par le Rectorat et la Préfecture après vérification approfondie des antécédents.

Aucun établissement n'est à l'abri d'agissements individuels répréhensibles, et en l'espèce, particulièrement choquants. De plus, comme le prouve notre réactivité dans cette affaire, nous tenons à préciser que la pédagogie Waldorf condamne avec la plus grande fermeté le non-respect des règles élémentaires de distance et de professionnalisme qui s'imposent à tout éducateur, quel que soit le contexte. Nous réaffirmons tout notre soutien et notre disponibilité aux victimes ainsi qu'à leurs familles.

Notre établissement est doté d'une commission composée de professionnels référents, pour traiter tout signalement ou situation préoccupante.

A l'exemple du programme pHARe, nous avons également mis en place une formation spécifique pour l'ensemble du personnel sur la prévention et la gestion des situations d'intimidation et d'atteinte à l'intégrité des élèves.

Des réunions pluridisciplinaires hebdomadaires sont organisées, au cours desquelles l'équipe pédagogique assure un suivi continu des élèves ; celle-ci reste toujours disponibles pour l'écoute et l'accompagnement des élèves et des familles.

La priorité de l'école Michaël demeure la mission d'enseignement dans un cadre de sécurité, de bien-être et d'épanouissement de chaque élève.

Pour le Collège de Direction de l'école Michaël Sébastien Wessler, directeur administratif